Mise à jour : 1er février 2020

UNION EUROPÉENNE
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

cerfa
N° en cours

DEMANDE DE SUBVENTION

« AIDE AUX VOIES STRATEGIQUES D'ACCES AUX MASSIFS FORESTIERS »

TYPE D'OPÉRATIONS 4.3.2B DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE BOURGOGNE

Le présent formulaire de demande d'aide une fois complété constitue, avec l'ensemble des justificatifs joints par vos soins, le dossier unique de demande d'aide pour le FEADER.

Avant de remplir cette demande, lisez attentivement la notice d'information jointe.
Transmettez l'original par courrier à la direction départementale des territoires de votre département et conservez un exemplaire.

Cadre réservé à l'administration

N° de dossier OSIRIS : _____ Date de réception : |__|__|__|__|__|__|__|__|

Date de réception du dossier complet : |__|__|__|__|__|__|__|__|

Appel à projets 2019	
Date de début de l'appel à projets	1er février 2020
Date de fin des dépôts des demandes d'aides	15 mai 2020
Date limite pour la complétude des dossiers	**26 juin 2020**

Remarque sur l'utilisation du présent formulaire : il est conçu pour pouvoir être renseigné dans sa version numérique. Dans le cas où le demandeur n'est pas concerné par certains des champs à remplir ou que ceux-ci sont sans objet (selon les indications qui figurent dans le formulaire), le champ doit être laissé en l'état ou être saisi avec une valeur vide (espace par exemple).

1. DONNEES DU DEMANDEUR

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR				
N° SIRET : *(attribué par l'INSEE lors d'une inscription au répertoire national des entreprises)*				
Statut juridique : *(commune, EPCI, …)*				
Raison sociale :			Appellation commerciale : *(le cas échéant)*	
Représentant légal	NOM :		Prénom :	
	Fonction du représentant légal : *(maire, président…)*			
Coordonnées	Adresse permanente : *(n°, voirie, complément…)*			
	Code postal :		Commune :	
	N° de téléphone :		N° de télécopie : *(facultatif)*	

COORDONNÉES DU COMPTE BANCAIRE SUR LEQUEL LE VERSEMENT DE L'AIDE EST DEMANDÉ			
☐ Vous avez un compte bancaire unique ou plusieurs comptes bancaires pour le versement des aides. Le guichet unique connaît ce(s) compte(s) et en possède le(s) RIB. Veuillez donner ci-après les coordonnées du compte choisi pour le versement de cette aide, ou bien joindre un RIB :			
N° IBAN :		N° BIC :	
☐ Vous avez choisi un nouveau compte bancaire : veuillez joindre obligatoirement un RIB.			

CARACTÉRISTIQUES DU DEMANDEUR				
Exercice d'une activité économique :	☐ Oui ☐ Non (l'organisme n'est alors pas une entreprise au sens communautaire)			
Taille de la structure *(*)* *En cas d'appartenance à un groupe (entreprise liée ou partenaire d'autres entreprises), les données à renseigner sont les données consolidées au sens de la recommandation 2003/361/CE* *Les données sont celles du dernier exercice comptable disponible*	Nombre de salariés ou non à l'exclusion des étudiants et des apprentis en formation (ETP) : *(Pour une entreprise ou un organisme privé)*		Nombre d'agents (ETP) : *(Pour une autre structure)*	
	Chiffres d'affaires (€) : *(Pour une entreprise ou un organisme privé)*		Dernier budget : *(Pour une structure publique)*	
	Total du bilan (€) : *(Pour une entreprise ou un organisme privé)*			
	Nombre d'habitants : *(pour une collectivité locale – dernier recensement)*		Dernier budget (€) : *(pour une collectivité locale)*	
Situation au regard de la commande publique	☐ Non-soumis	☐ Soumis à l'ordonnance de 2005	☐ Soumis au code de la commande publique	

2. CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Si l'étude du projet, la réalisation et le suivi des travaux sont confiés à un maître d'œuvre (expert forestier, gestionnaire forestier professionnel, ONF), indiquer ses coordonnées.

COORDONNÉES DU MAÎTRE D'ŒUVRE				
Nom de l'organisme :				
NOM : *(du responsable technique)*		Prénom : *(du responsable technique)*		
Fonction : *(chef de projet, …)*				
Coordonnées	Adresse : *(n°, voirie, complément…)*			
	Code postal :		Commune :	
	N° de téléphone :		N° de téléphone portable professionnel *(facultatif)*	

DESCRIPTION DU PROJET				
Intitulé du projet : *L'intitulé doit être court et explicite*				
Localisation du projet	Intitulé de la voie ou des voies concernées par le projet : *(annexe cartographique à fournir)*			
	Commune : *(Commune portant la partie de l'investissement la plus importante)*		Code postal : *(Commune portant la partie de l'investissement la plus importante)*	
Présentation résumée du projet : *Présentation synthétique de l'opération,objectifs*				
Nature de la voie stratégique : *(reprendre toutes les références utiles du schéma directeur des routes stratégiques du bois)*				
Maîtrise d'ouvrage	☐ Commune ☐ Communauté de communes			
	En cas de projet collectif, nombre de propriétaires concernés par l'emprise du projet :			
Noms des propriétaires et intitulé des voies détenues par chacun d'eux Pour une opération collective portée par une structure de regroupement ou par un maître d'ouvrage délégué				

Calendrier prévisionnel du projet	Date prévisionnelle de début de projet : *(mois, année)*		Date prévisionnelle de fin de projet : *(mois, année)*	

Pour cette partie (tout particulièrement la présentation du projet) : joindre si besoin tout complément de présentation / toute pièce probante jugée pertinente.

LOCALISATION CADASTRALE DES OUVRAGES					
Désignation des ouvrages tels qu'identifiés sur le plan cadastral	Nature d'investissement :	Quantité projetée par nature d'opération :	Unité :	Nom de la (des) commune(s) de situation du projet	Liste des parcelles concernées:
faire figurer ici le n° de l'ouvrage indiqué sur votre plan cadastral	*à renseigner avec les propositions de la liste suivante :* *- consolidation ;* *- restructuration ou recalibrage de la chaussée ;* *- revêtement ;* *- accotements, ouvrages d'art et - assainissement ;* *- surlargeurs ou places de dépôt, croisement ou retournement.*		*à renseigner avec les propositions de la liste suivante :* *- m² ;* *-m linéaire ;*		*(section, numéro, subdivision)*

3. DÉPENSES PRÉVISIONNELLES

Rappel : les dépenses sont présentées hors taxes. Au moins 2 devis (ou justificatifs similaires) descriptifs et estimatifs détaillés par nature de dépenses doivent être fournis au service instructeur pour toute nature de dépense supérieure à 2 000 € HT. Pour toute nature de dépense supérieure à 90 000 € HT, au moins 3 devis doivent être fournis.

DÉPENSES MATERIELLES

Désignation des ouvrages tels qu'identifiés sur le plan cadastral :	Description de la dépense :	Prestataire ou fournisseur à l'origine du devis ou de l'offre présentée :	Identifiant du justificatif : *(devis... établissant le montant)*	Nature de l'investissement : *(*)*	Unité : *(m² ou mètre linéaire)*	Quantité :	Prix unitaire hors taxes (€) par mètre linéaire ou m² :	Montant prévisionnel hors taxes (€):
Total des dépenses matérielles prévisionnelles hors taxes (€):								

(*): à renseigner avec les propositions de la liste suivante : consolidation, restructuration ou recalibrage de la chaussée ; revêtement ; accotements, ouvrages d'art et assainissement ; surlargeurs ou places de dépôt, croisement ou retournement

DÉPENSES IMMATERIELLES

Description de la dépense :	Prestataire ou fournisseur à l'origine du devis ou de l'offre présentée :	Identifiant du justificatif : *(devis... établissant le montant)*	Nature de la dépense : *(étude ou maîtrise d'oeuvre)*	Montant prévisionnel hors taxes (€):
	Total des dépenses immatérielles prévisionnelles hors taxes (€):			

Total des dépenses matérielles et immatérielles prévisionnelles hors taxes (€):	

4. PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

① Financement d'origine publique

Financeurs nationaux publics sollicités	Compléments (*) : *(indications à renseigner selon la source du financement)*	Montants : *(en €)*	Sollicité dans le cadre d'une autre demande	Montants obtenus (**) : *(en €)*
État			☐	
Etat			☐	
Conseil régional			☐	
Conseil régional			☐	
Conseil départemental			☐	
Commune			☐	
Commune			☐	
Autre financeur public			☐	
Autre financeur public			☐	

(*) Nom du financeur selon la source du financement indiqué dans 1ère la colonne (ministère, région...), et toute indication sur le financement (fonds concerné...)

(**) Si l'aide n'a pas encore été attribuée, il est impératif de fournir la décision attributive pour que le service instructeur puisse instruire votre demande.

Autofinancement : maître d'ouvrage public ou reconnu de droit public (1)			**Montant obtenu :** *(en €)*
Emprunts (a) (*)			
Auto – financement (b)			
Sous-total apport du maître d'ouvrage public (a + b)			
Dont montant d'autofinancement appelant du FEADER (2) (en €) – facultatif et indicatif			

(*) : préciser impérativement le nom ou la catégorie du prêt (prêt bonifié, prêt à taux zéro… s'il contient une subvention équivalente)

Financements européens (FEADER) sollicités *(53 % de la dépense publique cofinancée)*			*Dont montant d'aides publiques (en €) (2) - facultatif*

Sous-total financeurs publics (2)		

② Financement d'origine privée

Autofinancement : maître d'ouvrage privé			**Montant obtenu :** *(en €)*
Emprunt (a) (*)			
Auto – financement (b)			
Sous-total apport du maître d'ouvrage privé (a + b)			

(*) : préciser impérativement le nom ou la catégorie du prêt (prêt bonifié, prêt à taux zéro… s'il contient une subvention équivalente)

Autres financeurs privés		
Participation du secteur privé (*)		
Sous-total autres financeurs privés		

(*) : Noms des contributeurs privés

Sous-total financeurs privés	

③ Recettes prévisionnelles générées par le projet

Sous-total recettes prévisionnelles générées par le projet	

TOTAL ① + ② + ③

TOTAL GENERAL DU FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET	

S'assurer que le coût du projet correspond au total des dépenses prévisionnelles.

(1) *: Le guichet unique détermine le cas échéant la part de l'autofinancement public qui appelle du FEADER. L'autofinancement minimal est de 20 % sur l'opération, sous réserve pour l'autofinancement public de la nécessité d'un taux plus élevé en application de la réglementation en vigueur.*
(2) *: Rappel : seule la part d'autofinancement appelant du FEADER sera comptabilisée pour le calcul du taux d'aides publiques*

Consigne de remplissage transversale : ne rien renseigner pour toute ligne de financement non concernée pour le projet (laisser une valeur vide)

5. ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

☐ **Je demande (nous demandons)** à bénéficier des aides au titre du type d'opérations 4.3.2b « Aide aux voies strategiques d'acces aux massifs forestiers » ;

☐ **Je déclare (nous déclarons) et j'atteste (nous attestons) sur l'honneur** :

- Ne pas avoir sollicité, pour le même projet, une aide autre que celles indiquées sur le présent formulaire de demande d'aide ;
- Avoir pris connaissance des points relatifs à la sélection, au contrôle figurant dans la notice qui accompagne ce formulaire ;
- L'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire, dans ses annexes et les pièces jointes ;
- Avoir pris connaissance que ma (notre) demande d'aide fera l'objet d'un processus de sélection par appel à projets et pourra être rejetée au motif que le projet ne répond pas aux priorités ou critères définis régionalement et/ou au motif de l'indisponibilité de crédits affectés à ce dispositif ;
- Avoir pris connaissance que ma (notre) demande d'aide sera considérée comme rejetée en l'absence de l'émission par le guichet unique d'un récépissé de dépôt dans les 2 mois suivant le dépôt de ma (notre) demande d'aide ;
- Avoir pris connaissance que le dossier accompagnant ma (notre) demande d'aide devra impérativement être complété au plus tard à la date limite fixée pour la complétude sous réserve que celle-ci soit rejetée ;
- Avoir obtenu de la part du/des propriétaire(s) concernés l'autorisation de réaliser ces travaux sur leurs terrains (en cas de projet collectif) ;
- Que le projet pour lequel la subvention est sollicitée n'a reçu aucun commencement d'exécution des travaux (signature de bon de commande, approbation de devis, ordre de service, notification de marché de travaux, paiement d'un acompte, …) **avant la date de dépôt de la demande.**

Engagements supplémentaires dans le cas d'un projet collectif :

☐ J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :

- avoir obtenu de la part du/des propriétaire(s) concernés l'autorisation de réaliser ces travaux sur leurs voies,
- avoir des propriétaires des voies sur lesquels les travaux sont projetés, l'engagement écrit :
  - de garantir le libre accès à la voie aux autorités compétentes chargées des contrôles, pour l'ensemble des paiements que je sollicite,
  - de pouvoir apposer une plaque comportant les éléments de publicité requis par la réglementation communautaire
  - qu'ils n'ont pas sollicité et ne solliciteront pas à l'avenir, pour le projet réalisé sur leurs voies, d'autres aides publiques.

☐ **Je m'engage (nous nous engageons), sous réserve de l'attribution de l'aide :**

- à réaliser l'opération présentée dans ma demande conformément aux conditions techniques et financières définies par les textes, notamment l'arrêté régional en vigueur, et la décision attributive d'aide ;
- A informer le guichet unique de toute modification de ma (notre) situation, de la raison sociale de ma structure, des engagements ou du projet ;
- à obtenir avant la réalisation du projet l'ensemble des autorisations administratives nécessaires à sa réalisation ;
- A permettre / faciliter l'accès aux voies aux autorités compétentes chargées des contrôles pour l'ensemble des paiements que je sollicite pendant dix années après le dernier paiement ;
- A fournir à l'autorité de gestion et/ou aux évaluateurs désignés ou autres organismes habilités à assumer des fonctions en son nom, toutes les informations nécessaires pour permettre le suivi et l'évaluation du programme.
- A transmettre au guichet unique la déclaration de début des travaux au plus tard 1 an après la décision d'attribution de subvention ;
- A ne pas solliciter à l'avenir, pour ce projet, d'autres crédits (nationaux ou européens), en plus de ceux mentionnés dans le tableau « financement du projet » ;
- A respecter le taux fixe d'aide publique ;
- A communiquer au guichet unique le montant réel des recettes perçues ;
- A détenir, conserver, fournir tout document, permettant de vérifier la réalisation effective de l'opération, demandé par l'autorité compétente selon les règles du PDR pendant dix ans après le dernier paiement : factures et relevés de compte bancaire pour des dépenses matérielles comptabilité… ;
- A demander après réalisation des travaux le classement comme « itinéraires bois ronds » au titre de l'arrêté départemental des voies qui seront financées, si elles n'y figurent pas au moment de la demande ;
- A réaliser la publicité sur la participation du FEADER dans le financement de l'action d'information ou de démonstration conformément aux dispositions prévues dans l'annexe III du Rd(UE) 808/2014 et selon les modalités qui figureront dans la décision attributive de l'aide ;
- A respecter le code des marchés publics, pour les structures publiques, au sens du droit français, et la commande publique dans le cas des organismes reconnus de droit public ;
- A fournir au service instructeur selon sa demande toute information complémentaire ;
- A maintenir en bon état fonctionnel et pour un usage identique les investissements ayant bénéficié des aides pendant une durée de cinq ans à compter du dernier paiement;
- A laisser les voies financées ouvertes au public gratuitement et leur permettre ainsi de contribuer au caractère multifonctionnel des forêts desservies

☐ **Je suis informé(e) (nous sommes informés) que :**

- en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes (nos) engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.
- conformément au règlement communautaire n°1306/2013 du 17 décembre 2013 et aux textes pris en son application, l'État est susceptible de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide FEADER ou FEAGA. Dans ce cas, mon nom (ou ma raison sociale), ma commune et les montants d'aides perçus par mesure resteraient en ligne sur le site internet du Ministère en charge de l'agriculture pendant deux ans. Ces informations pourront être traitées par les organes de l'Union Européenne et de l'État compétents en matière d'audit et d'enquête aux fins de sauvegarde des intérêts financiers de l'Union. Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations à caractère personnel me concernant.

6. PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

Pièces	Type de demandeur concerné / type de projet concerné	Pièce jointe	Pièce déjà fournie au guichet unique
Pièces relatives à la demande			
Exemplaire original du présent formulaire de demande d'aide complété et signé	Tous	☐	
Relevé d'identité bancaire indiquant le n° IBAN (ou copie lisible)	Tous	☐	☐
Pièces relatives à l'existence légale			
Certificat d'immatriculation indiquant le n° SIRET (2)	Tous	☐	☐
Autres pièces administratives			
Liste nominative des propriétaires dont les projets sont regroupés	Projets collectifs	☐	
Pièces justificatives relatives au respect des règles de la commande publique : - Formulaire de confirmation du respect des règles de la commande publique Cf Annexe 1 - Preuves du respect de la procédure, de la publicité (en fonction des seuils notamment et de l'avancement du projet).	Pour les structures soumises au code des marchés publics ou à l'ordonnance de 2005	☐	
Pièces relatives au pouvoir du représentant légal / demandeur			
Délibération de l'organe compétent approuvant le projet et le plan de financement et autorisant le président à solliciter une subvention *(dans le cas d'un montant d'autofinancement restant à la charge du demandeur supérieur après instruction financiière, une nouvelle délibération devra être prise avant l'engagement comptable du FEADER)*	Toutes personnes publiques	☐	
Délibération délégant au demandeur la compétence voirie	Le cas échéant (en cas de projet collectif)	☐	
Pièces relatives à la preuve de propriété ou au droit d'effectuer les travaux pour les demandeurs non détenteurs uniques de la propriété			
Extrait de matrice cadastrale récent et à jour ou acte notarié (2)	Tous	☐	
Pièce autorisant le bénéficiaire à intervenir sur les voies concernées (délibération)	Communauté de communes ou maître d'ouvrage délégué	☐	
Pièces relatives au plan de financement			
Document probant attestant de l'obtention de la participation des cofinanceurs (lettre d'intention, arrêté attributif de subvention, délibération d'une collectivité territoriale, etc.), mentionnant l'intitulé du projet et précisant les modalités d'intervention des financeurs (montant de l'assiette retenue, taux d'intervention, …). *Remarque : la décision juridique ou la notification/délibération d'attribution de subvention par un cofinanceur définitive n'est pas une pièce obligatoire à la date de clôture de l'AAP mais devra être fournie avant la fin du délai de complétude.*	Si des financeurs nationaux sont sollicités au-delà de la présente demande	☐	
Document probant attestant de l'obtention de la participation du secteur privé	En cas de contributions privées	☐	
Accord de l'établissement bancaire	En cas d'emprunt	☐	
Pièces techniques			
Diagnostic de la voie et préconisation de travaux de renforcement	Tous	☐	
Fiche technique d'évaluation et d'impact environnemental : Cf. Annexe 2 (2)	Tous	☐	
Plan de situation au 1/25 000 daté signé(2)	Tous	☐	
Plan de masse cadastrale daté signé avec indication du Nord et échelle de type graphique, à une échelle permettant de présenter toutes les indications sur le projet ainsi que les références cadastrales des parcelles concernées. (2)	Tous	☐	
Attestation du caractère multifonctionnel et ouvert au public de la route : annexe 3	Tous	☐	
Pièces relatives aux dépenses prévisionnelles			
Se référer impérativement à la notice pour ce point. Pièces justificatives des dépenses prévisionnelles : Devis descriptifs détaillés prévisionnels des coûts des investissements / travaux.(2) • Au moins 1 devis détaillé pour toute dépense d'un montant inférieur à 2 000 € HT. • **Au moins 2 devis détaillés pour toute dépense d'un montant supérieur à 2 000 € HT,** pour attester du caractère raisonnable des coûts présentés. • **Au moins 3 devis détaillés pour toute dépense d'un montant supérieur à 90 000 € HT,** pour attester du caractère raisonnable des coûts présentés.	Pour les maîtres d'ouvrage non-soumis aux règles de la commande publique et les maîtres d'ouvrage soumis aux règles de la commande publique qui n'appliquent pas pour les dépenses présentées une procédure formelle de marché (appel d'offres et consultations libres).	☐	

Pièces	Type de demandeur concerné / type de projet concerné	Pièce jointe	Pièce déjà fournie au guichet unique
Se référer impérativement à la notice pour ce point. Pièces justificatives du coût des dépenses pour les invesiissements / travaux : • Note explicative détaillée du marché prévu. • Les éléments (catalogues de prix, référentiels, études de coûts...) qui permettent d'établir une estimation. • Tout élément du marché disponible à date, en particulier les pièces techniques.	Pour les maîtres d'ouvrage qui appliquent pour les dépenses présentées une procédure formelle (règlement d'appel d'offre, commission d'analyse du marché, etc.)	☐	
Formulaire de confirmation du respect des règles de la commande publique. Cf annexe 1.(2)	Pour les maîtres d'ouvrage soumis au règles de la commande publique	☐	

Le cas échéant le guichet unique pourra demander des pièces complémentaires jugées nécessaires à l'instruction du projet.

(1)Attention : Vous n'avez pas à produire les pièces qui sont déjà en possession du service instructeur, à condition que vous ayez déjà autorisé explicitement l'administration à transmettre ces justificatifs à d'autres structures publiques, dans le cadre de l'instruction d'autres dossiers de demande d'aide vous concernant. Par exemple :

- Pour la déclaration en préfecture des associations : elle n'est pas à fournir si vous l'avez déjà remis au guichet unique après la dernière modification statutaire
- Pour l'extrait K-bis : il n'est pas à fournir si vous l'avez déjà remis au guichet unique après la dernière modification statutaire intervenue. Dans ce cas, merci d'indiquer ici la date d'effet de la dernière modification statutaire : ☐ Dans le cas contraire, un K-bis original doit être fourni.
- Pour le RIB : il n'est pas à produire si le compte bancaire est déjà connu du guichet unique. Dans le cas contraire (compte inconnu ou nouveau compte), vous devez fournir le RIB du compte sur lequel l'aide doit être versée (une copie du RIB lisible, non raturée, non surchargée est acceptée).

(2) l'ensemble des pièces concernées par ce renvoi doit être déposé à la date de clotûre de l'appel à projet

Afin de faciliter mes démarches auprès de l'administration,
☐ J'autorise
☐ Je n'autorise pas (2)
l'administration à transmettre l'ensemble des données nécessaires à l'instruction de ce dossier à toute structure publique chargée de l'instruction d'autres dossiers de demande d'aide ou de subvention me concernant.
(2) Dans ce cas, je suis informé qu'il me faudra produire l'ensemble des justificatifs nécessaires à chaque nouvelle demande d'aide. Toutefois, cette option ne fait pas obstacle aux contrôles et investigations que l'administration doit engager afin de procéder aux vérifications habituelles découlant de l'application des réglementations européennes et nationales (à titre d'exemple: vérification du respect du taux maximum d'aides publiques).

Je soussigné : *(prénom, NOM)*		Qualité (Président, ...) :	
M'engage à réaliser le projet à l'appui de cette demande dans les conditions énoncées ci-dessus et certifie exacts et sincères les informations mentionnées.			
Fait à : Le :	Cachet de la structure :	Signature du représentant légal :	

Les données personnelles collectées dans ce formulaire sont traitées par la Région Bourgogne-Franche-Comté ou par des sous-traitants. Ceci dans le cadre des missions d'autorité de gestion des Fonds Européens Agricoles pour le Développement Rural dévolues à la Région-Bourgogne-Franche-Comté. Ces traitements visent à permettre l'éventuel octroi d'une aide et l'évaluation du dispositif concerné. Ces données seront conservées jusqu'au 31/12/2033.
Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement Général sur la protection des Données), vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : Région Bourgogne-Franche-Comté, Direction Europe et Rayonnement International, 17, boulevard de la Trémouille – CS 23502 - 21035 DIJON cedex. ou par voie électronique feader@bourgognefranchecomte.fr.
Pour toutes questions relatives à la protection des données personnelles vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données par voie postale (17 boulevard Trémouille, CS 23502 - 21035 DIJON) ou par voie électronique (dpd@bourgognefranchecomte.fr). »